

COMPTE RENDU de la Séance du 06 AVRIL 2017
Procès-verbal des délibérations du COMITE du
SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE de la BOUCLE de la MOSELLE

Le Conseil d'administration du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Boucle de la Moselle s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Emmanuel PAYEUR, à la mairie de Chaudeney-sur-Moselle, le jeudi six avril deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes.

La convocation a été adressée le 28 mars 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats 2016
- Vote du budget primitif 2017

Etaient présents Messieurs et Mesdames : MM COLIN Xavier, Joëlle DREUX, Elisabeth GILLET, Kristell JUVEN, Serge LEDROIT, Nadine MOREL, Emmanuel PAYEUR, Dominique PERRIN.

Absente excusée : Mme Edith LAMBERTY.

M. Serge LEDROIT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

- Affectation des résultats 2016

Le Conseil d'administration du SIS de la Boucle de la Moselle, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2016,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **54 006,44 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Pour mémoire : prévisions budgétaires	201 379,70 €
Virement à la section d'investissement	
Résultat de l'exercice :	
excédent :	54 006,44 €
déficit :	
A) EXCEDENT au 31/12/2016	54 006,44 €
* affectation complémentaire en réserves (A/1068)	11 710.70 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	42 295,74 €

- Vote du budget primitif 2017

Après délibération le Comité du SIS de la Boucle de la Moselle vote à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'élève à :

* dépenses de fonctionnement	230 177 €	recettes de fonctionnement	230 177 €
* dépenses d'investissement	<u>27 383 €</u>	recettes d'investissement	<u>27 383 €</u>
	257 560 €		257 560 €

Le Président certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 07/04/2017 et transmis au contrôle de légalité le 07/04/2017.

Le Président, E. PAYEUR